

Séance du 23 juillet 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 17 juillet 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, M. Labayle, Mmes Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Castel, MM. Lacassagne, Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Doucet-Joyé, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Gouffrant à Mme Durruty, Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, Mme Darmendrail à M. Lacassagne, Mme Demont à M. Causse, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Thicoipé à M. Soudre, Mme Loupien Soares à M. Etcheto.

**EXCUSEE** : Mme Pibouleau-Blain.

**ABSENT** : M. Ugalde.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : FINANCES – Exercice 2012 - Subventions aux associations.

Il convient que le conseil municipal se prononce sur quelques demandes nouvelles de subventions transmises par plusieurs associations et qui concernent soit leur fonctionnement courant, soit des projets spécifiques.

Subvention de fonctionnement:

→ Fil de Saint-Esprit : 500 € pour participation au fonctionnement de l'association.

→ Scène Nationale : 20 900 € à titre de complément pour le fonctionnement global.

→ Aviron Bayonnais omnisports : 15 000 € de complément de fonctionnement au titre de la saison 2011-2012.

#### Subventions exceptionnelles

→ Association des commerçants de la rue d'Espagne : 1 200 € au titre de l'anniversaire de la piétonnisation de la rue d'Espagne.

→ Aviron Bayonnais Omnisports : 20 000 € pour accompagnement du pôle d'excellence mis en place par la section aviron.

→ Ezkandrai : 1 500 € pour participation au financement du déficit de l'édition 2012 du festival « Les Ethiopiennes ».

→ Ikas Bi : 500 € pour l'organisation de la conférence publique le 4 avril 2012 sur le thème de l'enseignement bilingue et l'intérêt de l'apprentissage du basque dans les écoles publiques.

→ Lycée Paul Bert : 400 € pour financement de la participation d'élèves au championnat de France d'aviron à Levallois-Perret.

→ Maison de la vie citoyenne Saint-Etienne : 400 € pour l'achat de petit matériel et les frais d'organisation d'un pique-nique à l'occasion d'une action de nettoyage de la parcelle communale du bois de Caradoc, effectuée le 23 juin dans le cadre de ses activités en direction des jeunes.

→ Marché équitable de Bayonne : 670 € pour participation aux frais d'organisation, dans le cadre de la Quinzaine nationale du commerce équitable, d'une journée d'animation le 12 mai dernier à la Maison des Associations.

→ Cercle de bridge de Bayonne : 590 € pour participation aux frais d'organisation du quatrième Festival de bridge de Bayonne, les 27 et 28 mai, à la Maison des Associations.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution de ces subventions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions de financement conclues avec l'Aviron Bayonnais omnisports et la Maison de la vie citoyenne Saint-Etienne.

Il convient également d'autoriser Monsieur le Maire à signer deux avenants aux conventions intervenues avec la Maison de la vie citoyenne Bayonne centre-ville, d'une part, et l'Arche de Noé, d'autre part, pour prendre en compte les subventions d'équipement déjà attribuées à ces associations lors de séances précédentes (respectivement 15 000 € le 31 mars 2012 et 22 700 € le 16 février 2012).

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.